

Priorités de l'État régional pour les ressources du genevois français

Le 25 septembre 2018 les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie sous l'égide du SGAR Auvergne Rhône Alpes, décident d'organiser une action coordonnée des services de l'État pour les territoires français du bassin genevois. Dans ce secteur, en forts et rapides développements démographique et urbain, la priorité de l'État régional est de préserver les ressources territoriales qui fondent les avantages comparatifs du genevois à court terme et sa résilience à long terme. Un travail d'expertises croisées a fait identifier et retenir 9 potentiels assurant la force originale de ce territoire et 5 sujets de coopération prioritaires avec la Suisse. Les services de l'État, chacun dans son cadre d'actions, définissent des modalités d'interventions pour atteindre cet objectif commun.

Une activité de santé dans le genevois français riche, innovante et pourvoyeuse d'emplois

Afin de développer ce potentiel franco-genevois, l'État accompagne l'Agence régionale de santé pour :

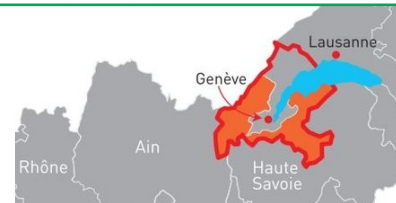
Tirer parti d'un territoire attractif ou la frontière est un levier :

- Proximité de part et d'autre de la frontière, à une heure d'accès maximum, de deux importantes établissements hospitaliers avec une offre presque surdimensionnée au regard du bassin de population ;
- Départs nombreux à la retraite à Genève de personnels infirmiers et de médecins et besoins liés au vieillissement d'une population aisée ;
- Émulation entre les établissements avec des innovations en terme d'équipement et de recherche ;
- Lieu de formation sur la technicité médicale et les pratiques en matière de santé, l'école de soins infirmiers à Ambilly, des stages à Genève pour les étudiants infirmiers....



Généraliser et équilibrer les accords bilatéraux :

- Les conventions transfrontalières de collaboration dans le cadre des urgences : traversée du territoire suisse pour les véhicules d'urgence français ;
- Les travaux des groupes de la commission santé du Comité Régional Franco-Genevois ;
- La réforme de l'Assurance Maladie pour les travailleurs frontaliers qui génère des pertes de cotisations pour l'assurance française si les frontaliers choisissent L.A.M.A.L. (assurance suisse) ;
- L'accord cadre de coopération sanitaire franco-suisse à rendre opérationnel concrètement ;
- Des complémentarités à trouver, par exemple sur les plateaux techniques, afin de dépasser les questions de rentabilité économique (concurrence entre les deux établissements : Hôpitaux Universitaires de Genève et Centre Hospitalier Annecy-Genévois tous deux en difficulté financière) ;
- La réforme annoncée sur le remboursement par le système d'assurance maladie suisse de tous les soins en France (les urgences le sont déjà) ;
- Des collaborations à poursuivre sur l'addictologie avec le Quai 9 (espace d'accueil et de consommation ouvert 365 jours /an avec des conseils et des soins de santé primaire) dont l'accès aux Français serait mis en question ;
- Des interrogations sur l'application de la préférence nationale pour l'accès aux emplois et stages de santé en Suisse.



Les fondamentaux de l'action de l'État

Assurer en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) l'accès à des soins de qualité dans une relation équilibrée entre la France et la Suisse.

Ce qui est à préserver :

- Attractivité du territoire pour les personnels de santé
- Réforme assurance – maladie pour les travailleurs transfrontaliers
- Accord-cadre de coopération sanitaire franco-suisse



Source: <http://www.ifsj-annemasse.fr/formations/formation-infirmiere/>

Fiche potentiels
Fiche coopérations
Fiche méthodes

9 potentiels du franco-genevois identifiés et qualifiés par l'étude

Culture de la protection de l'eau
Grande richesse écologique
Production agricole
Activité de santé
Patrimoines ruraux de montagne
Industrie du décolletage
Formation professionnelle et Campus des métiers
Politique d'amélioration de l'air
Potentiel d'énergies à faible émission de CO2



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

